

FCPI

Welcome

Entrepreneurs

IR

**M**

**1**

# Facteurs de risques et avertissements

## Avertissements

Nous attirons votre attention sur le fait que votre investissement est bloqué pendant une durée minimale de 7 années à compter de sa constitution, pouvant aller jusqu'à 9 années sur décision de la Société de Gestion, soit au plus tard jusqu'au 31 décembre 2033. Le FCPI Welcome Entrepreneurs IR est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds décrits à la rubrique « profil de risque » du Règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

## Risques

**Risque de perte en capital :** L'investissement dans le Fonds ne bénéficie d'aucune garantie en capital sous quelque forme que ce soit. L'investisseur peut donc être amené à perdre jusqu'à l'intégralité de son investissement.

**Risque inhérent à tout investissement en fonds propres ou quasi-fonds propres :** Le Fonds a vocation à effectuer des investissements en titres de capital et/ou en titres donnant accès au capital dans des sociétés cibles. Par conséquent, la performance du Fonds est directement liée à la performance des sociétés en portefeuille, laquelle est soumise à de nombreux aléas tels que notamment le retournement des secteurs d'activité ciblés, une récession de la zone géographique, une modification substantielle apportée à l'environnement juridique et fiscal, etc.

**Risque lié à la sélection des entreprises :** Malgré tout le soin pris par l'équipe de gestion dans la sélection des projets d'investissement, ils peuvent avoir fait l'objet d'une analyse erronée et ne pas rencontrer le succès commercial escompté et/ou subir des dépassements de coûts, impactant par conséquent la performance de l'investissement du Fonds.

**Risque de liquidité :** Le Fonds détiendra principalement des titres qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché d'instruments financiers, dont la liquidité peut être faible ou inexistante. Il ne peut donc être exclu que le Fonds puisse éprouver des difficultés à céder ou se faire rembourser ses participations dans les délais et prix souhaités ou initialement envisagés.

**Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds commun de placement dans l'innovation, décrits à la rubrique « Profil de risque » du Règlement.**

# Welcome Entrepreneurs IR

Welcome Entrepreneurs IR est un Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI) dont la vocation est d'investir dans des entreprises innovantes disposant de perspectives de croissance.

Welcome Entrepreneurs IR s'appuie à la fois sur une équipe d'investissement et un réseau d'entrepreneurs expérimentés pour sélectionner et accompagner dans leur projet de développement les entreprises jugées par la société de gestion à fort potentiel de création de valeur.

## En bref

- **Un portefeuille constitué d'entreprises innovantes** disposant, selon la société de gestion, de perspectives de croissance sur leur territoire,
- **Un accompagnement sur mesure** réalisé par des entrepreneurs expérimentés aux côtés et en complément de l'équipe d'investissement,
- **Une réduction d'impôt** sur le revenu de 16,2% de l'investissement hors droits d'entrée,
- **Une exonération d'impôt sur les plus-values et revenus éventuellement perçus** à la liquidation du Fonds, hors prélèvements sociaux,
- **Un horizon d'investissement** cible de 7 ans, prorogable 2 fois 1 an sur décision de la société de gestion.

**En contrepartie d'un blocage de vos parts jusqu'au 31 décembre 2031, pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2033 sur décision de la société de gestion, et d'un risque de perte en capital.**



# Et si la transmission d'expérience était la clé du succès ?

La société de gestion **M Capital Partners s'associe avec des entrepreneurs engagés** pour créer un véhicule d'investissement unique à destination des entreprises innovantes.

## Un partenaire engagé aux côtés des dirigeants

L'intervention du Fonds Welcome Entrepreneurs IR vise à favoriser les conditions d'un développement rapide des entreprises financées, qui bénéficieront de :

- **Une participation active** au sein de la gouvernance de l'entreprise afin d'accompagner les dirigeants dans cette phase sensible de structuration,
- **Un accompagnement opérationnel** sur les enjeux et la structuration des sociétés,
- **Une mise en relation** et une ouverture aux réseaux des entrepreneurs de M Capital Partners et des partenaires financiers publics et privés,
- Une assistance à la préparation des levées de fonds et des futures étapes de développement.



Une association inédite entre une société de gestion et des entrepreneurs expérimentés

- **Accompagnement**
- **Mentorat**
- **Partage d'expérience**

# De grands projets entrepreneuriaux qui profitent aux territoires !

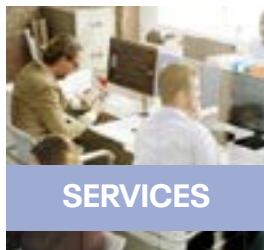
Welcome Entrepreneurs IR souhaite financer la croissance des entreprises innovantes de nos régions et les aider à grandir pour faire émerger des leaders, capables en retour de fertiliser nos territoires.

Nous sommes convaincus que l'entrepreneuriat et l'innovation contribuent à la transformation économique, sociale et environnementale lorsqu'ils disposent d'un terrain propice au développement et au partage des connaissances.

Welcome Entrepreneurs IR offre ce terrain car nous connaissons les vertus d'une communauté entrepreneuriale solidaire, unie, capable de se mobiliser pour une collaboration efficace et des actions rapides.

Welcome Entrepreneurs IR et sa communauté d'entrepreneurs engagés sont un environnement propice au financement et au soutien de la croissance des entreprises des territoires afin de participer à la création d'une économie plus fertile.

## Les secteurs privilégiés



# Investir aux côtés de M Capital Partners

**+ de 20 ans**  
d'expérience

**60**  
collaborateurs

**730 M€**  
d'encours

**300**  
PME en portefeuille



## Engagements

Entreprise à mission et certifiée B Corp, M Capital Partners se positionne sur les enjeux des transitions énergétiques, environnementales et sociales. Elle propose une approche disruptive de l'investissement en intégrant un processus d'accompagnement, de services et de formations en matière d'ESG.

# En bref

<b>Type de Fonds</b>	Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI)
<b>Société de gestion</b>	M Capital Partners, société par actions simplifiée au capital de 500 000 €, agréée par l'AMF depuis 2002 en qualité de Société de Gestion de Portefeuilles sous le numéro GP O2-028.
<b>Code Isin</b>	FR001400QX98
<b>Dépositaire</b>	CACEIS BANK
<b>Valorisations semestrielles</b>	30 juin et 31 décembre
<b>Stratégie d'investissement</b>	90% d'entreprises innovantes
<b>Classification SFDR</b>	Article 8 (Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales et poursuit un objectif de durabilité sur 50% des investissements réalisés dans les projets ciblés)
<b>Durée de blocage</b>	7 ans à compter de la constitution du Fonds, prorogables 2 fois 1 an sur décision de la société de gestion, soit au plus tard le 31 décembre 2033. Aucun rachat n'est accepté pendant la durée de vie du Fonds.
<b>Diversification recherchée</b>	10 à 20 entreprises, avec un maximum de 10% par entreprise
<b>Souscription minimale</b>	1 part, 500 €
<b>Droit d'entrée</b>	5% maximum
<b>Frais</b>	Le TFAM-GD maximal est de 3,92% et est détaillé ci-après.
<b>Réduction d'impôts*</b>	À l'entrée : Une réduction d'impôt sur le revenu de 16,2 % du montant de la souscription (hors droits d'entrée) À la sortie : Une exonération d'impôt sur les revenus et plus-values éventuellement perçus, hors prélèvements sociaux
<b>Plafonds de défiscalisation*</b>	1 944 € par an pour un célibataire 3 888 € par an pour un couple marié ou pacsé soumis à une imposition commune

\*Les avantages fiscaux attachés aux FCPI n'exonèrent pas l'investisseur d'un risque de perte en capital.

## Autres FCPI gérés par M Capital Partners

FCPI	Année de création	% d'investissement de l'actif en titres éligibles	Date d'atteinte du quota d'investissement en titres éligibles
FCPI SANTE ET DIGITAL	2014	N/A LIQUIDATION	31/01/2018
FCPI SANTE ET DIGITAL II	2015	N/A LIQUIDATION	31/12/2019

Les informations mentionnées dans cette brochure sont données à titre indicatif et présentent un caractère général.

Elles ne constituent pas un conseil en investissement, qui suppose une évaluation préalable de chaque situation personnelle au regard, notamment, des conséquences du plafonnement global des réductions d'impôts. Le Document d'Informations Clés (DIC) du Fonds doit vous être remis avant toute souscription.

Le Fonds présente un risque de perte en capital. L'ensemble des risques est détaillé page 3.



# Frais

## CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS

Taux maximaux de frais annuels moyens <sup>(1)</sup> (TFAM maximaux)

	TFAM Gestionnaire et distributeur max.	Dont TFAM distributeur max.
	Parts A	Parts A
DROITS D'ENTRÉE ET DE SORTIE <sup>(2)</sup>	0,56%	0,56%
FRAIS RÉCURRENTS DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT <sup>(3)</sup>	3,30%	1,2%
FRAIS DE CONSTITUTION <sup>(4)</sup>	0,03%	0%
FRAIS DE FONCTIONNEMENT NON RÉCURRENTS LIÉS À L'ACQUISITION, AU SUIVI ET À LA CESSIION DES PARTICIPATIONS <sup>(5)</sup>	0,03%	0%
FRAIS DE GESTION INDIRECTS	0,01%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>3,92%</b>	<b>1,76%</b>
	<b>=VALEUR DU TFAM-GD MAXIMAL</b>	<b>=VALEUR DU TFAM-D MAXIMAL</b>

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à l'article 20 du règlement de ce Fonds.

<sup>(1)</sup> Les TFAM maximaux sont calculés sur la durée de vie maximum du Fonds. <sup>(2)</sup> Les droits d'entrée sont payés par le souscripteur au moment de sa souscription. Ils sont versés au distributeur pour sa prestation de distribution des parts du Fonds. Le gestionnaire pourra se subroger dans les droits du distributeur sur les droits d'entrée exigibles. <sup>(3)</sup> Les frais récurrents de gestion et de fonctionnement du Fonds comprennent notamment la rémunération de la Société de Gestion, du dépositaire, des intermédiaires chargés de la commercialisation, des commissaires aux comptes, etc. Ce sont tous les frais liés à la gestion et au fonctionnement du Fonds. Le taux des frais de gestion et de fonctionnement revenant aux distributeurs est un maximum. <sup>(4)</sup> Les frais de constitution du Fonds correspondent aux frais et charges supportés pour la création, l'organisation et la promotion du Fonds (frais juridiques, frais de marketing, etc). <sup>(5)</sup> Les frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations sont tous les frais liés aux activités d'investissement du Fonds. Ces frais recouvrent les frais et honoraires d'audit, d'étude et de conseil relatifs à l'acquisition, à la cession de titres et au suivi de la participation, dans la mesure où ils ne seraient pas supportés par les sociétés cibles ; les frais de contentieux éventuels ; les droits et taxes qui peuvent être dus au titre d'acquisitions ou de ventes effectuées par le Fonds et notamment les droits d'enregistrement visés à l'article 726 du CGI, etc.

Des parts de carried interest ont vocation à être souscrites pour au moins 0,25 % du montant des souscriptions initiales totales. Elles ouvrent droit à 20 % de la plus-value réalisée par le Fonds dès lors que les parts ordinaires sont intégralement remboursées à leur valeur nominale.

## Scenarios de performance

Il est précisé que les actions de préférence (AP) ou certaines clauses des pactes d'actionnaires des sociétés dans lesquelles le Fonds pourrait être amené à investir pourront prévoir une limitation de la rentabilité générée pour le Fonds. Ainsi, par exemple, dans le cas d'un scénario de sortie à 150% de l'investissement initial, les accords pourraient prévoir une limitation de la performance à 130%. Ainsi, l'investissement ne profiterait pas pleinement de la hausse de valeur desdites actions lors de leur cession. À titre illustratif, le tableau ci-dessous représente les effets d'une hypothèse de limitation

Scénario	Prix de Souscription en (€)	Valeur estimée (€)	Valeur de cession / rachat (en €)	Perte unitaire pour le Fonds (en €)	Plus ou moins-value nette sur la cession des AP (en €)
Pessimiste	1000	0	0	0	-1000
Neutre	1000	1500	1300	-200	+300
Optimiste	1000	2000	1600	-400	+600

Ce mécanisme de plafonnement limite donc la plus-value potentielle du Fonds.

# M-CAPITAL

TOULOUSE | 8, rue des Trente-Six Ponts - CS 64210 - 31031 Toulouse Cedex 4 - Tél. : 05 34 32 09 65

PARIS | 25, rue du 4 septembre - 75002 Paris - Tél. : 01 81 22 32 00

BORDEAUX | 24, rue Vital Carles - 33000 Bordeaux - Tél. : 05 34 32 09 65

[mcapital.fr](http://mcapital.fr)